

FNATH, Association des accidentés de la vie
Antenne nationale
38, boulevard Saint-Jacques
75 014 Paris
Tel : 01 45 35 00 77 / Fax : 01 45 35 24 54
E-mail : antenne.nationale@fnath.com
www.fnath.org

Le Secrétaire général

Monsieur Louis Cosyns
Assemblée Nationale
Palais Bourbon
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Paris, le 16 avril 2008

Objet : « bonus-malus écologique »

Monsieur le député,

La FNATH est intervenue publiquement début mars pour dénoncer l'application du « bonus-malus écologique » aux personnes handicapées. En effet, comme vous le savez cette taxe va pénaliser davantage les voitures à boîte de vitesses automatique, dans la mesure où elles émettent, à motorisation égale, un peu plus de CO₂ que leur équivalent à boîte mécanique. Elles seront donc taxées.

La FNATH ne remet bien entendu pas en cause les mesures visant au respect et à la protection de notre environnement. Toutefois, elle dénonce l'application de cette mesure aux personnes handicapées. En effet, si celles-ci utilisent une boîte automatique, ce n'est pas par choix, mais par besoin ! Ne pouvant conduire avec une boîte mécanique, elles n'ont pas d'autre choix que d'utiliser des boîtes automatiques.

C'est donc avec grand intérêt que nous avons pris connaissance de votre proposition de loi déposée fin mars et je souhaite qu'elle puisse faire rapidement l'objet d'un débat au Parlement.

Toutefois, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que si cette proposition de loi était adoptée en l'état elle ne réglerait que très partiellement la question et créerait de surcroît une inégalité de traitement entre les personnes handicapées.

En effet, il ne suffit pas d'en exonérer les personnes en fauteuil roulant : beaucoup de personnes handicapées, par exemple d'un ou des deux bras ou portant une prothèse de la jambe, ne sont pas en fauteuil roulant. Pour autant, ils sont dans l'obligation d'utiliser une boîte automatique. Ainsi, il serait certainement préférable de faire référence aux « bénéficiaires de la carte de stationnement ou de la carte d'invalidité » et même plus largement aux personnes handicapées.

Restant bien entendu à votre disposition pour échanger sur cette question, je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments distingués.

Arnaud de Broca